

**RAPPORT**  
**SUR LA SITUATION DES ARCHIVES**  
**1885**  
**Par Edmond SENEMAUD**

*Local*

Le local est tenu en bon état. J'ai longtemps réclamé au sujet d'une pièce du rez-de-chaussée dont je signalais l'humidité comme fort préjudiciable à la conservation des papiers. Je tiens aujourd'hui à constater une grande amélioration dans cette partie du bâtiment grâce au système d'aération employé depuis la fin de juillet 1884 et continué cette année. La situation est bonne et avant peu toute trace d'humidité aura disparu.

Les bustes et les tableaux dont la Commission départementale demandait l'aménagement dans une salle spéciale, ont été réunies par les soins de l'archiviste et déposée provisoirement dans une petite pièce du rez-de-chaussée de la maison Fournier-Bourdier, où ils se trouvent à l'abri de toute détérioration.

*Réintégration et dons d'Archives Anciennes*

Je n'ai à signaler aucune réintégration pour la présente année. M. Itasse, avoué à Rocroi, a remis aux Archives la charte originale (une pièce parchemin), portant concession à perpétuité, de 1,000 arpens de terres vacances et en bosquets à la communauté de Regniowez, par François de Lorraine, duc de Guise. Cette pièce est datée du 15 juin 1551.

*Versements de papiers administratifs*

Les papiers versés aux archives, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1885, comprennent :

1° Les tables décennales pour les cinq arrondissements.

2° Deux registres et cent trente-quatre liasses provenant de la première division (versement de septembre 1884).

Le triage a produit vingt liasses destinées à être vendues.

3° Cinq registres et trois liasses provenant du service vicinal.

4° Les liasses au nombre de quatre-vingt-quinze, et sept cent soixante-dix-neuf dossiers provenant du greffe du Conseil de préfecture ; six liasses sont à supprimer comme papiers inutiles.

5° Les comptes et budgets communaux, vingt liasses pour les exercices 1882 1883.

6° Les papiers remis par la Trésorerie générale le 6 février dernier, formant mille sept cent quatre-vingt-di-huit articles, registres de la recette, registres à souche, rôles et états divers.

*Vente de papiers inutiles*

L'inventaire des papiers reconnus inutiles et destinés à la vente se poursuit activement. Je compte, Monsieur le Préfet, pouvoir vous soumettre une proposition de vente au mois d'avril prochain.

*Classement. - Rédaction et impression de l'inventaire*

Archives départementales antérieures à 1790. – Série B.

J'ai continué le classement des papiers de cette série. L'opération comprend pour la suite de la Prévôté d'Agimont cent neuf articles ou liasses, de B. 1,558 à B. 1,666, savoir :

	Dates extrêmes
B. 1558-1582 – Procédures criminelles	1599-1790
B ; 1583-1625 – Actes réalisés	1628-1713
B. 1626-1629 - Administrations et saisies diverses	1759-1789
B. 1630.- Enquêtes	1751-1790
B. 1631. – Appels, requêtes au Conseil de Luxembourg	1660-1676
B. 1632-1638. – Reliefs d'appels	1607-1724
B. 1639-1655. – Assemblées de familles	1716-1790
B. 1656-1661. – Appositions et levées de scellés	1717-1790
B. 1662-1666. – Cour féodale. – Dénombrements, actes réalisés, transports aux fiefs	1385-1712

L'inventaire, dont l'impression se poursuit, comprend cinq nouvelles feuilles, de 29 à 33, relatives à la Prévôté d'Agimont.

*Archives départementales postérieures à 1790*

Je me suis occupé du classement des séries L. et Q, recommandé par la circulaire du 11 novembre 1875, et rappelé par la dépêche ministérielle du 26 janvier dernier. Je compte pouvoir adresser mon premier cahier d'inventaire au ministère avant la fin de l'année.

L'employé auxiliaire, M. Kéwe, faisant fonctions d'Archiviste-adjoint, a classé les divers papiers provenant des versements opérés depuis le mois de juillet 1884 jusqu'à ce jour. Ces documents, qui sont en assez grand nombre et se trouvent indiqués à l'article III du présent rapport, ont été répartis dans les séries K, M, N, O, P, R, S, T, V et X.

### *Recherches et expéditions de pièces*

Les recherches sur place, les demandes de recherches par correspondances adressées par des particuliers, les communications avec déplacement, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1885, sont au nombre de trois cent quatre-vingt-dix-huit (trois infructueuses).

Les journées de travail aux archives pour recherches et études de documents historiques, sont au nombre de cent cinquante-quatre.

Vingt-cinq demandes par correspondance m'ont été adressées de localités situées hors du département et de l'étranger, savoir :

De Paris	2 demandes
De Angers (Maine-et-Loire)	1 demande
De Bar-le-Duc (Meuse)	1 demande
De Châlons (Marne)	2 demandes
De Guérande (Loire-Inférieure)	2 demandes
De Longwy (Meurthe-et-Moselle)	1 demande
De Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)	2 demandes
De Nancy (Meurthe-et-Moselle)	1 demande
De Reims (Marne)	3 demandes
De Rosnay (Marne)	2 demandes
De Berlin (Allemagne)	2 demandes
De Farciennes (Belgique)	2 demandes
De Haarlem (Hollande)	2 demandes
De Mariembourg (Belgique)	1 demande
De Vienne (Autriche)	1 demande

Les archives ont délivré cinq expéditions sans frais, pour certificats de libération du service militaire, et trois expéditions sur timbre, comprenant huit rôles, qui ont produit la somme de 6 francs.

### *Personnel*

Je n'ai aucun changement à signaler dans le personnel des Archives départementales, composé, comme les années précédentes, de l'Archiviste, d'un employé auxiliaire faisant fonctions d'adjoint, et du concierge. L'archiviste dispose encore du garçon de bureau de la Préfecture, qui reçoit une indemnité comme homme de peine pour le transport des livres et des papiers.

Le travail des archives est toujours réparti de la même manière entre l'Archiviste, qui s'occupe principalement du classement, de l'analyse, et l'adjoint, M. Kéwe, chargé du classement et de la mise en ordre des archives postérieures à 1790. M. Kéwe, attaché aux archives depuis douze ans, est un employé zélé, dévoué à ses fonctions, et dont le concours m'est fort utile. Je crois devoir rappeler que ses travaux ont été appréciés par M. l'Inspecteur général des Archives dans sa tournée d'inspection en 1883. Je prendrai de nouveau la liberté, Monsieur le Préfet, de recommander M. Kéwe à votre bienveillance et à celle du Conseil général.

#### *Bibliothèques administratives – Bibliothèques des Archives*

Le service des bibliothèques administratives fonctionne régulièrement.

La bibliothèque particulière des archives a reçu en don, 1° Du ministère de l'Instruction publique, le Bulletin des archives et des bibliothèques, le Recueil des lois, instructions et règlements relatifs aux Archives départementales, communales et hospitalières, et deux volumes des travaux de l'Académie de Reims ; 2° de M. Henri Jadard, secrétaire général de la même Académie, diverses publications dont il est l'auteur, publications qui intéressent les Ardennes, et parmi lesquelles je citerai le livre sur l'Élection de Rethel et de l'étude sur la vie de Nicolas Dumont, curé de Villers-devant-le-Thour.

#### *Archives des sous-préfectures*

Je n'ai pu m'occuper jusqu'à ce jour du classement des archives des Sous-Préfectures de Rethel et de Sedan, dont les papiers antérieurs à 1850 doivent être transportés au dépôt des archives départementales. J'ai passé l'année dernière une semaine à Rethel où je me proposais de visiter les archives de la Ville, de l'Hospice et de la Sous-Préfecture. Je venais de parcourir les communes du canton et quelques-unes du canton de Château-Porcien, lorsque j'ai été atteint par l'épidémie régnante. J'ai dû regagner Mézières au plus vite, et remettre à une autre époque mon travail de triage et de classement qui demandera plusieurs jours, et que j'espère mener à bonne fin au mois de septembre prochain.

#### *Archives communales et hospitalières*

Les inventaires d'archives communales antérieures à 1790, rédigés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1884 et parvenus à la Préfecture, sont au nombre de 6 :

Acy-Romance, Ambly-Fleury, Elan, Givry, Seuil et Fresnois.

La somme de 250 francs, accordée par le Conseil général pour primes d'encouragement aux secrétaires des mairies, pour rédaction d'inventaire, classement et bonne tenue des dépôts d'archives, a été distribuée, pour l'année 1884, ainsi qu'il suit :

À M. Balteau, à Acy-Romance	50
À M. Grison, à Ambly-Fleury	55
À M. Emond, à Elan	50

À M. Drouin, à Givry	55
À M. Guillin, à Seuil	40

*Crédits à inscrire au budget de 1886*

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire inscrire au sous-chapitre IX du budget de 1886, les crédits suivants qui, pour l'article 12, *indemnité au concierge*, se trouveraient augmentés de 150 francs sur ceux de l'année dernière. Si ma proposition d'augmentation est agréée par le Conseil général, le concierge recevrait désormais annuellement 250 francs au lieu de 100 francs. Le concierge est entré en fonctions il y a environ dix ans, sans traitement ; ce n'est que depuis quelques années que le Conseil général a bien voulu lui accorder une indemnité de 100 francs. Aujourd'hui, cette somme ne me paraît pas suffisamment rémunératoire pour le travail qui lui incombe, car il est chargé de tout ce qui concerne le dépôt en fait de soins de propreté. Le concierge doit, en effet, balayer le parquet au moins une fois par semaine ; il doit passer le plumeau sur les liasses, registres ou cartons au moins une fois par mois ; il doit tenir chaque jour en état le cabinet de l'archiviste et la salle de travail destinée au public ; allumer le poêle dans la saison d'hiver, se mettre enfin à la disposition de l'archiviste toutes les fois que celui-ci le juge nécessaire. Cent francs pour un pareil travail sont évidemment insuffisants, et la somme supplémentaire de 150 francs que je crois devoir réclamer, comme récompense des bons services du concierge des archives, ne vous paraîtra certainement pas exagérée.

Article premier. – Appointment du conservateur des archives	4. 200
Appointements de l'employé auxiliaire	1. 500
Article 2. – Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons	120
Article 3. – Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons et établissement de tablettes reliures	400
Article 4. – Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des archives communales antérieures à 1790	250
Article 5. – Acquisition et copie de documents intéressant les archives	200
Article 6. – Publication de l'Inventaire sommaire	550
Article 7. – Chauffage du bureau de l'archiviste	150
Article 8. – Inspection des Archives communales	500
Article 9. – Gages d'un homme de peine	100
Article 10. – Chauffage du concierge	125
Article 11. – Indemnité à M. Kéwe, employé auxiliaire	200
Article 12. – Indemnité au concierge	250

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

**L'Archiviste du Département, Inspecteur des  
Archives communales et hospitalières  
Edmond SENEMAUD**